

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 034/AONO/CR- LT/CIPM/2022 DU 12/10/2022 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE AVEC DISTRIBUTION A PENDIKI, ARRONDISSEMENT DE NYANON, DANS LE DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL. PHASE-1Financement : BIP CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL –EXERCICE 2022

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'exercice 2022, le PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL, Autorité Contractante, lance pour le compte de PENDIKI dans l'arrondissement de NYANON département de la SANAGA MARITIME région du Littoral, un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de construction d'un forage avec distribution à PENDIKI, arrondissement de NYANON, dans le département de la SANAGA MARITIME RÉGION DU LITTORAL.

2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter objet du présent Appel d'Offres sont détaillées dans les cadres des devis quantitatif et estimatif et comprennent :

- Forage ;
- Bornes fontaines publics ;
- Réservoir d'eau potable (Béton armée, etc...);
- Canalisation (distribution et refoulement) en PVC,
- Comité de gestion,

3. Allotissement

Les prestations à réaliser en un (01) lot unique.

4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est réservée aux Entreprises de droit Camerounaises ayant les capacités Administratives, techniques et financières requises.

5. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du Conseil Régional du Littoral (BIP) pour le compte de **l'exercice 2022, comme suit** :

LIEU	FINANCEMENT	MONTANT PREVISIONNEL Phase I: EXERCICE2022	DELAI D'EXECUTION
PENDIKI (Commune de NYANON) dans le département de la Sanaga Maritime	BIP CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL	92 000 000	4 mois

6. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le dossier d'Appel d'Offres

peut être consulté aux heures ouvrables, au CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL, Maître d'Ouvrage.

7.Acquisition du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables au CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL, dès publication du présent avis, sur présentation de l'Original de la Quittance de versement d'une somme non remboursable de **cent mille (100.000) francs CFA** dans le compte n° **3359880001-89** intitulé "**Compte Spécial CAS-ARMP**" ouvert dans toutes les **Agences BICEC**. Sous peine de rejet, la quittance devra préciser clairement le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres et ne devra comporter aucune rature ni élément de nature à remettre en cause son authenticité.

Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : sur une photocopie de la Quittance.

8.Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **huit (08) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels et une (01) version numérique, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé au Secrétariat Général, au plus tard le **28/10/2022** , à **11 heures** (heure limite) et devra obligatoirement porter la mention :

**« APPEL D`OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D`URGENCE
AVIS D`APPEL D`OFFRES N° 34/AONO/CR-LT/CIPM/2022 DU 12/10/2022
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D`UN FORAGE AVEC DISTRIBUTION
A PENDIKI, ARRONDISSEMENT DE NYANON,
DANS LE DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITINE,
REGION DU LITTORAL-PHASE-1. »**

Financement : BIP CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL- Exercice 2022

« A N`OUVRIR QU`EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

9.Delai de Livraison

Le délai d'exécution pour la réalisation des travaux est de **Quatre (04) mois dès la notification de l'ordre de service de commencer les travaux.**

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **1 840 000 (Un million huit cent quarante mille francs) CFA** délivrée par une Banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances pour une durée de validité de cent vingt (120) jours.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une Autorité Administrative, conformément aux stipulations du (RPAO).

Elles devront obligatoirement avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres (AAO).

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment, l'absence de la caution de soumission délivrée par une Banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

11. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces des Offres Administratives, Techniques et Financières aura lieu le **28/10/2022 à 12 Heures précises**, par la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM-CRLT) du CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL, sis à au CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL. Chaque soumissionnaire peut assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de son choix dûment mandatée, ayant une connaissance parfaite de ses offres.

12. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

- Dossier non produit en huit (08) exemplaires ;
- La non-exécution d'un marché antérieur similaire au cours des cinq (05) dernières années ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Absence ou non-conformité après 48 h de l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif à l'exception de la caution de soumission
-
- Non-exécution d'un projet similaire avec château d'eau d'au moins **45 000 000 FCFA** justifié par des références (OS, PV, première et dernière page du marché) ;
 - Lettre de soumission timbrée à 1500 FCFA ;
 - Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Absence de l'attestation de visite du site, du rapport avec une photo couleur montrant une place de la localité ressortant le nom sur une plaque ;
- La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par l'ARMP/MINMAP ;
 - Non acceptation des clauses du marché (CCTP non paraphés à chaque page, non signés et non datés non cacheté à la fin) ;
 - Un Conducteur des travaux n'ayant pas la qualification exigée dans le dossier d'Appel d'Offres.
 - **De rubrique « organisation, méthodologie et planning » visé par le Délégué Départemental du MINEE – Sanaga-Maritime ;**
 - La soumission proprement dite, conforme au modèle fourni, timbré, signé, daté et cacheté à la fin ;
 - Modification d'une quantité dans le Devis ;

- Absence totale d'un prix quantifié dans l'offre financière ;
- Offre Financière incomplète pour absence de :
- Non acceptation des clauses du marché (CCAP non paraphés à chaque page, non signés et non datés non cacheté à la fin) ;
- Offre Technique incomplète pour absence de:
- Offre Financière incomplète pour absence de:

- Note technique inférieure à **23 Oui/28**

Une offre sera rejetée à ce stade si elle ne répond pas à tous ces critères. Les offres retenues feront l'objet d'une troisième évaluation par le système binaire oui ou non sur la base des critères essentiels.

Les Principaux Critères essentiels :

Les critères essentiels des candidats porteront sur:

- Présentation générale de l'offre
- Expérience générale de l'entreprise
- Expérience dans les travaux similaires
- Capacité technique
- Moyens logistiques de l'entreprise
- Matériels de sécurité
- Equipement de protection industrielle ;
- Autres matériels
- Méthodologie et planning d'exécution ;
- Organisation et déroulement du projet ;

Le non-respect de 82% des oui des critères entraîne l'élimination du candidat.

13. Les principaux critères d'évaluation

- I. Capacité financière ;
- II. Références de l'Entreprise ;
- III. Disponibilité du matériel et des équipements essentiels ;
- IV. Expérience du personnel d'encadrement ;
- V. Disponibilité de la ressource humaine ;
- VI. Méthodologie et Planning d'Exécution ;

N.B: Le non-respect de 82% des oui des critères entraîne l'élimination du candidat.

Chaque offre pour être déclarée conforme techniquement doit avoir satisfait à tous les critères éliminatoires et obtenu au moins **23 Oui /28** soit au moins **82 % des critères essentiels** énumérés ci-dessus, évaluée conformément à la Grille de notation des Offres techniques.

13.Attribution

Le marché est attribué au soumissionnaire le moins disant (TTC) dont l'offre aura été reconnue conforme au Dossier d'Appel d'Offres et remplissant les capacités techniques et financières requises.

14.Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 90 jours à compter de la date de dépôt de celles-ci.

15.Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès du

CONSEIL REGIONAL DU LITTORAL.

Numéros verts :

Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance dans le Système des Marchés Publics au Cameroun, des numéros verts (Appels & SMS gratuits) peuvent être utilisés à toutes fins utiles.

Il s'agit en effet de dénoncer tout acte de corruption en appelant ou en envoyant gratuitement un SMS à l'un des numéros ci-après : **673 205 725 & 699 370 748.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

DOUALA Le 12-10-2022

Le PRÉSIDENT

BANLOG Polycarpe